

Burundi : Polémique autour d'un questionnaire sur l'«ethnie» de tous les employés

RFI, 28/01/2022 La colonne «ethnie» d'un questionnaire bureaucratique suscite l'inquiétude au Burundi La polémique monte autour d'un questionnaire envoyé par le ministre de l'Intérieur et de la Sécurité publique à des responsables burundais et étrangers oeuvrant dans le pays.

Le questionnaire cherche à identifier chaque membre de leur personnel, jusqu'au plus petit, par plusieurs éléments dont son nom, son âge, sa province d'origine ou encore depuis quand il a été engagé. Mais c'est surtout la colonne «ethnie» de ce document qui a été diffusé en début de semaine et qui a fait sensation dans la presse qui suscitent interrogations et inquiétude. Au départ, le tout-puissant ministre burundais de l'Intérieur et de la Sécurité publique avait visé largement l'administration publique aux côtés de la participation publique, en passant par les ONG étrangères. Mais il a dû faire marche arrière très rapidement en ce qui concerne ces organisations. Plusieurs d'entre elles refusent depuis trois ans de faire un recensement ethnique de leur personnel, en dénonçant une demande qui viole leurs principes. L'exigence du ministre est tombée à un pire moment alors que Gitega s'attend à une levée des sanctions de l'Union européenne ici peu à peu, explique une source diplomatique à Bujumbura. Le général Gervais Ndirakobuca a donc fendu il y a deux jours d'une nouvelle circulaire qui exclut cette fois les ONG étrangères de ce compte, mais pour les autres catégories, la directive est d'aller vite. Quelques responsables ont déjà commencé à «exiger» de leurs personnels des réponses à ce questionnaire, selon une source syndicale. L'accord de paix d'Arusha de 2000 prévoit des quotas de 60% pour la majorité hutu et 40% pour les Tutsi au gouvernement, au Parlement et dans la haute administration, et de 50-50 dans les corps de défense et de sécurité. Plusieurs concernés n'ont pas caché leur «profonde» inquiétude, ils disent de craindre de faire les frais de cette politique. Un membre du Sénat burundais qui a été commanditaire est voulu rassurant. Le Sénat joue son rôle constitutionnel, dit-il, en rappelant que la loi fondamentale a changé en 2018. «L'objectif est de veiller au respect des équilibres prévus par la loi», a-t-il expliqué.

À

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});